



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 4 octobre 2016

20. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2016

Document déposé : Rapport A-34-2630 en date du 21 septembre 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 20 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2016 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2630

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 21 septembre 2016

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 21.50 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2016-2017

A 34-2630

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
31-août	Bureau de la présidence	16)b)i	18)c	Frais de taxi pour déplacement du mois d'août	21,50 \$
					21,50 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1